

Programme de formation

Outils et méthodes simples pour gérer et développer son association - Le CFGA

But de la formation

Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) a pour objet de transmettre les connaissances et compétences pour exercer des activités ou des responsabilités au sein d'une association, dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Compétences visées

1. Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement
2. Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Madame Agnès EBENE

Référent pédagogique : Madame Agnès EBENE

Référent handicap : Madame Agnès EBENE

Type de public

Bénévoles, dirigeants associatifs, salariés d'une association

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

Projecteur, tableau et paperboard

Sanction de la formation

- Attestation de présence
- Certificat

Méthodes pédagogiques

Acquisition de connaissances théoriques
Approche participative
Apports de méthodes et d'outils
Exercices pratiques

Durée

42 heures (6 jours).

Programme

Partie Théorique : 6 jours

La formation théorique s'appuie sur les principes fondamentaux de la vie associative, apporte des connaissances suffisantes sur la spécificité du fait associatif, de ses acteurs et de son environnement. Elle comporte l'acquisition de savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine, de gestion de projet et de dynamique des acteurs.

Objectif 1 : "Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement."

Module 1 : Principes fondamentaux de la loi de 1901 par rapport aux autres groupements.

Module 2 : Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics.

II. Objectif 2 : "Acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif."

Module 3 : Compétence en matière d'organisation et de gouvernance : être capable de participer aux organes statutaires d'une association.

Module 4 : Compétence en matière de finances associatives : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.

Module 5 : Compétence en matière de ressources humaines associatives : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.

Module 6 : Compétence en matière de gestion de projet associatif : être capable de traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

Partie Pratique : 120 heures (20 jours)

La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier, ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique sur le livret de formation. Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat à la formation.

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur.

tarif par jour par personne

455€/jour

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

délai d'accès

De 1 à 6 mois

Date de mise à jour

01/08/2024

Accessibilité

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViASSO Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n'hésitez pas à contacter Séverine, notre « référente handicap » au 07 57 18 98 85 ou par mail : contact@viasso-occitanie-formation.org